



**DELIBERATION N° 25/068 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT AVEC
LE GÉRONTOPOËLE DI CORSICA 2025-2027**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE PLURIANNINCA DI FINANZIAMENTU CÙ U
GERONTUPOLU DI CORSICA 2025-2027**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Paul PANZANI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Elisa TRAMONI
M. François SORBA à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI

M. Alex VINCIGUERRA à Mme Véronique ARRIGHI

ETAIT ABSENTE : Mme

Flora MATTEI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/219 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2021 approuvant le schéma directeur de l'Autonomie 2022/2026 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** l'arrêté n° 23/778 CE du Président du Conseil exécutif de Corse portant sur la désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein du Conseil d'administration du futur gérontopôle de Corse,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- CONSIDERANT** les statuts de l'Association « Gérontopôle di Corsica » adoptés par les membres du Conseil d'administration le 14 novembre 2023 lors de l'Assemblée Générale constitutive,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2025-15 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 avril 2025,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina

BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica pour la période 2025-2027, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association qui porte le Gérontopôle di Corsica, à hauteur de 125 000 € par an, sur les années 2025, 2026 et 2027.

ARTICLE 3 :

APPROUVE l'affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant total de 375 000 € au sein du programme 5134 du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention financière à venir, ainsi que les avenants éventuels.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 avril 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE PLURIANNINCA DI FINANZIAMENTU CÙ
U GERONTUPOLU DI CORSICA 2025-2027

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT
AVEC LE GÉRONTOPÔLE DI CORSICA 2025-2027

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Face au défi sans précédent du vieillissement de la population corse qui compte aujourd'hui un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans, la Collectivité de Corse pleinement engagée dans sa politique en faveur du Bien Vieillir et selon les orientations de son schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'association Gérontopôle di Corsica, après avoir été à l'initiative de sa création en 2023.

Pour mémoire, un Gérontopôle a pour objectif de rassembler les acteurs du bien vieillir d'un territoire et être un outil territorial au service des politiques publiques pour œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à leur inclusion sociale, à la promotion de leur bien-être et à la lutte contre l'âgisme.

Le Gérontopôle di Corsica a vocation à être un relais de croissance, de connaissance et d'excellence dans l'écosystème Corse du bien vieillir.

L'association porteuse du projet a été créée en fin d'année 2023.

La Collectivité de Corse, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC) siègent en tant que membres de droit, au sein du Conseil d'administration.

L'assemblée générale de l'association repose sur une gouvernance articulée autour de six collèges d'acteurs du bien vieillir en Corse qui sont représentatifs des institutions, de l'économie, des cliniques, de l'enseignement et de la recherche, des services de proximité, des usagers et de la culture et du tourisme.

La Conseillère exécutive en charge des affaires sanitaires, sociales et médico-sociales, Mme Bianca FAZI, a été désignée afin de représenter la Collectivité de Corse en tant que membre titulaire.

Le Gérontopôle de Corse a pour ambition de :

- Fédérer les acteurs insulaires, institutionnels, de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise autour du bien vieillir ;
- Accompagner l'innovation et la silver économie dans un cadre éthique ;
- Aider les territoires à s'ajuster à la transition démographique ;
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la population corse.

La Collectivité de Corse souhaite engager un partenariat pluriannuel, sur la période 2025-2027, avec le Gérontopôle de Corse, afin de définir une feuille de route avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Le Gérontopôle constitue un outil au service des acteurs du territoire, qui a vocation à venir en appui des institutions telles que la Collectivité de Corse sur des questions liées à la prospective, à la citoyenneté ou encore à l'innovation au service du bien vieillir.

La feuille de route du Gérontopôle est structurée autour des six orientations stratégiques suivantes :

- Axe 1 : Communiquer et sensibiliser
- Axe 2 : Développer la prévention
- Axe 3 : Transformer les pratiques
- Axe 4 : Développer la Silver Économie
- Axe 5 : Accompagner les territoires
- Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation

La Collectivité de Corse soutient le Gérontopôle car elle souhaite également mener une réflexion et des actions sur la question de la citoyenneté des personnes âgées, et également engager des véritables réflexions prospectives sur les enjeux liés au vieillissement de la population.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse a souhaité la mise en place d'un « club des citoyens », lequel sera animé par le Gérontopôle.

Au-delà des missions qui seront déployées par le Gérontopôle dans le cadre de sa feuille de route, la Collectivité de Corse lui confère une mission spécifique visant à piloter la mise en place d'un observatoire du bien vieillir selon l'objectif fixé dans le schéma de l'autonomie de la Collectivité de Corse (fiche action n° 5.2), et à réaliser un diagnostic territorial.

C'est dans cette perspective que la Collectivité de Corse souhaite signer une convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica sur la période 2025-2027.

À travers cette convention, annexée au présent rapport, la Collectivité de Corse mobilisera un financement de 125 000 € par an auprès de l'association gestionnaire du Gérontopôle de Corse.

L'ARS de Corse participera également au financement du Gérontopôle di Corsica dans la continuité du soutien à sa phase de lancement.

Le budget global de fonctionnement du Gérontopôle, au titre de l'exercice 2025 s'établit à hauteur de 256 950 € (cf. annexe n° 2 du rapport).

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver la convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica pour la période 2025-2027, telle que figurant en annexe du rapport ;
- D'approuver le soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association qui porte le Gérontopôle di Corsica, à hauteur de 125 000 € par an, sur les années 2025, 2026 et 2027 ;

- D'approuver l'affectation d'une autorisation d'engagement au sein du programme 5134 du budget de la Collectivité de Corse ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention pluriannuelle à venir, ainsi que les avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir en lien avec ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION
PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT
AVEC LE GÉRONTOPÔLE DI CORSICA
2025-2027**

ENTRE :

LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

REPRÉSENTÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF,
MONSIEUR GILLES SIMEONI

D'UNE PART,

ET

L'ASSOCIATION GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

REPRESENTÉE PAR SA PRÉSIDENTE
Docteur Marie-Pierre PANCRAZI

D'AUTRE PART,

Préambule

Face au défi sans précédent du vieillissement de la population Corse qui compte aujourd'hui un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans, la Collectivité de Corse pleinement engagée dans sa politique en faveur du Bien Vieillir et selon les orientations de son schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'association Gérontopôle di Corsica, après avoir été à l'initiative de sa création en 2023.

Pour mémoire, un Gérontopôle a pour objectif de rassembler les acteurs du bien vieillir d'un territoire et être un outil territorial au service des politiques publiques pour œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à leur inclusion sociale, à la promotion de leur bien-être et à la lutte contre l'âgisme.

Le Gérontopôle di Corsica a vocation à être un relais de croissance, de connaissance et d'excellence dans l'écosystème Corse du bien vieillir.

La Collectivité de Corse souhaite engager un partenariat pluriannuel, sur la période 2025-2027, avec le Gérontopôle de Corse, afin de définir une feuille de route avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Le Gérontopôle constitue un outil au service des acteurs du territoire, qui a vocation à venir en appui des institutions telles que la Collectivité de Corse sur des questions liées à la prospective, à la citoyenneté ou encore à l'innovation au service du bien vieillir.

La Collectivité de Corse soutient le Gérontopôle car elle souhaite également mener une réflexion et des actions sur la question de la citoyenneté des personnes âgées, et également engager des véritables réflexions prospectives sur les enjeux liés au vieillissement de la population.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat pluriannuel entre la Collectivité de Corse et l'association du « GÉrontopôle di Corsica ».

Elle détermine le montant du soutien financier apporté par la Collectivité de Corse pour le fonctionnement du GÉrontopôle de Corse, sur la période 2025-2027.

En contrepartie, la Collectivité de Corse attend du GÉrontopôle de Corse qu'il inscrive son action dans le cadre des orientations stratégiques formalisées au sein du schéma de l'autonomie et de la présente convention.

Dans le cadre de sa stratégie en faveur des personnes âgées, la CdC s'appuiera sur le GPC afin de concrétiser la politique de l'autonomie sur le territoire au travers des actions déployées par le GÉrontopôle telles que définies dans sa feuille de route et ses axes stratégiques.

Au-delà des missions qui seront déployées par le GÉrontopôle dans le cadre de sa feuille de route, la Collectivité de Corse lui confère une mission spécifique visant à piloter la mise en place d'un observatoire du bien vieillir selon l'objectif fixé dans le schéma de l'autonomie de la Collectivité de Corse (fiche action N° 5.2) et à réaliser un diagnostic territorial.

Le GÉrontopôle procédera également à la mise en place et à l'animation d'un « club des citoyens ».

Un comité stratégique rassemblant la direction de l'autonomie de la Collectivité de Corse et le GÉrontopôle de Corse. Ce comité permettra à la Collectivité de Corse de suivre les avancées des actions réalisées par le GÉrontopôle sur les différents projets et de fixer les objectifs à atteindre.

ARTICLE 2 : RÔLE ET MISSIONS DU GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Le GÉrontopôle di Corsica a été créé pour répondre au besoin d'expertise pour anticiper et accompagner la transition démographique et la prise en compte de l'avancée en âge en Corse. Son rôle consiste à servir de centre-ressources pour répondre aux besoins des acteurs du secteur (institutionnels, chercheurs, entreprises, patients, familles, etc.), fédérer autour du vieillissement et notamment dynamiser la recherche et promouvoir la santé des personnes âgées.

L'objectif n'est pas de se substituer aux opérateurs de terrain mais d'organiser des synergies de territoire, valoriser les initiatives prises dans les bassins de vie, susciter des projets fédérateurs en phase avec les politiques publiques et les besoins du terrain. Les missions du GÉrontopôle di Corsica s'inscrivent dans une stratégie territoriale du bien vieillir en Corse.

La feuille de route du GÉrontopôle est structurée autour des six orientations stratégiques suivantes :

- Axe 1 : Communiquer et sensibiliser
- Axe 2 ; Développer la prévention
- Axe 3 : Transformer les pratiques
- Axe 4 : Développer la Silver Economie
- Axe 5 : Accompagner les territoires
- Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION

Chaque année, dans le cadre du suivi de la convention, le GÉrontopôle di Corsica devra produire les documents suivants :

- Un rapport d'activité complet de son activité
- Un bilan spécifique concernant les missions confiées par la Collectivité de Corse, dans le cadre de la présente convention
- Un rapport d'exécution budgétaire

Le bilan de l'année N devra être transmis au plus tard, le 31 mars de l'année N+1.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT APPORTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

4.1. Financement

La Collectivité de Corse apportera un financement de 125 000 € par an, à l'association du GÉrontopôle di Corsica sur la durée de la convention, à savoir en 2025, 2026 et 2027, pour la mise en œuvre des missions définies au sein des articles 1 et 2.

4.2. Modalités de versement

L'attribution des financements sera conditionnée par :

- La mise en œuvre effective des missions précisées dans les articles 1 et 2
- La transmission des documents attendus dans le cadre du suivi de la convention (article 3)

Sous réserve des éléments mentionnés supra, les modalités de versement sont les suivantes :

Pour le financement au titre de 2025 :

- Un acompte correspondant à 80 % du montant annuel sera versé dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de la convention, soit la somme de 100 000 euros ;

- Le versement du solde restant montant afférent à l'année 2025, à hauteur de 20% du montant annuel, soit la somme de 25 000 euros qui sera versé à réception du bilan annuel d'évaluation, au cours du 1^{er} semestre 2026.

Pour le financement au titre de 2026 :

- Un acompte correspondant à 80 % du montant annuel sera versé au cours du premier trimestre de l'année 2026, soit la somme de 100 000 euros ;
- Le versement du solde restant montant afférent à l'année 2026, à hauteur de 20 % du montant annuel, soit la somme de 25 000 euros qui sera versé à réception du bilan annuel d'évaluation, au cours du 1^{er} semestre 2027.

Pour le financement au titre de 2027 :

- Un acompte correspondant à 80 % du montant annuel sera versé au cours du premier trimestre de l'année 2027, soit la somme de 100 000 euros ;
- Le versement du solde restant montant afférent à l'année 2027, à hauteur de 20 % du montant annuel, soit la somme de 25 000 euros qui sera versé à réception du bilan annuel d'évaluation, au cours du 1^{er} semestre 2028.

Le versement interviendra sur le compte bancaire de l'association du Gérontopôle di Corsica dont le numéro d'IBAN est le suivant : FR7610278079080002173380136

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Le Gérontopôle di Corsica s'engage à :

- Procéder à la mise en œuvre des actions telles que définies dans l'article 1 et l'article 2 ;
- Assurer le suivi d'activité, notamment via la transmission de documents listés dans l'article 3 ;
- Collaborer de manière continue avec les services de la Collectivité de Corse.

En cas d'inexécution, de modification ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le porteur de projet, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Toute action de communication réalisée (Réseaux sociaux, presse écrite et / ou audiovisuelles, affiches, etc...) devra indiquer la participation de la Collectivité de Corse et son soutien au Gérontopôle di Corsica.

ARTICLE 7 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Le porteur de projet devra contracter les assurances nécessaires pour couvrir tous les accidents dont pourraient être victimes ou responsables les personnes physiques dans

le cadre de l'exécution de la présente convention, pendant la durée de l'action et en lien direct avec celle-ci.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

L'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles définies ci-dessus, entrainera l'annulation de l'aide accordée et le remboursement des sommes perçues.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, des conditions d'exécution de la convention par le porteur de projets, la Collectivité se réserve le droit :

- De suspendre ou diminuer le montant des versements à venir,
- D'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà perçues au titre de la présente convention.

Dans l'hypothèse où le contrôle ferait apparaître que tout ou partie des sommes versées n'a pas été utilisé ou l'a été à des fins autres que celles mentionnées à l'article 2, la Collectivité de Corse pourra procéder au recouvrement des sommes indûment perçues par le porteur de projets dans les douze mois suivants le terme de la présente convention.

ARTICLE 9 : INCESSIBILITÉ

Les droits de la présente convention sont incessibles. Il est interdit de procéder à un quelconque reversement, à un tiers se substituant à l'association Gérontopôle di Corsica, des sommes attribuées.

ARTICLE 10 : PROCÉDURE MODIFICATIVE

La demande de modification de la présente convention sera réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Les modifications éventuelles seront formalisées par voie d'avenant. Les avenants financiers seront rendus possibles, dans la limite de 10 % du montant global du financement apporté par la Collectivité de Corse sur la période de conventionnement.

ARTICLE 11 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention,
- Commun accord entre les parties, pour des motifs extérieurs aux intérêts des deux parties.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas, il est convenu d'un dialogue préalable entre les parties sur la situation constatée afin de rechercher les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 12 : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra faire l'objet d'un renouvellement, par voie d'avenant.

ARTICLE 13 : CONTENTIEUX

Les contestations susceptibles de s'élever entre la Collectivité de Corse et le porteur de projets, dans l'application de la présente convention, sont portées devant le Tribunal Administratif de Bastia, sis Villa Montepiano - 20407 BASTIA.

Fait à Ajaccio, le

**La Présidente de l'association du
Gérontopôle di Corsica**

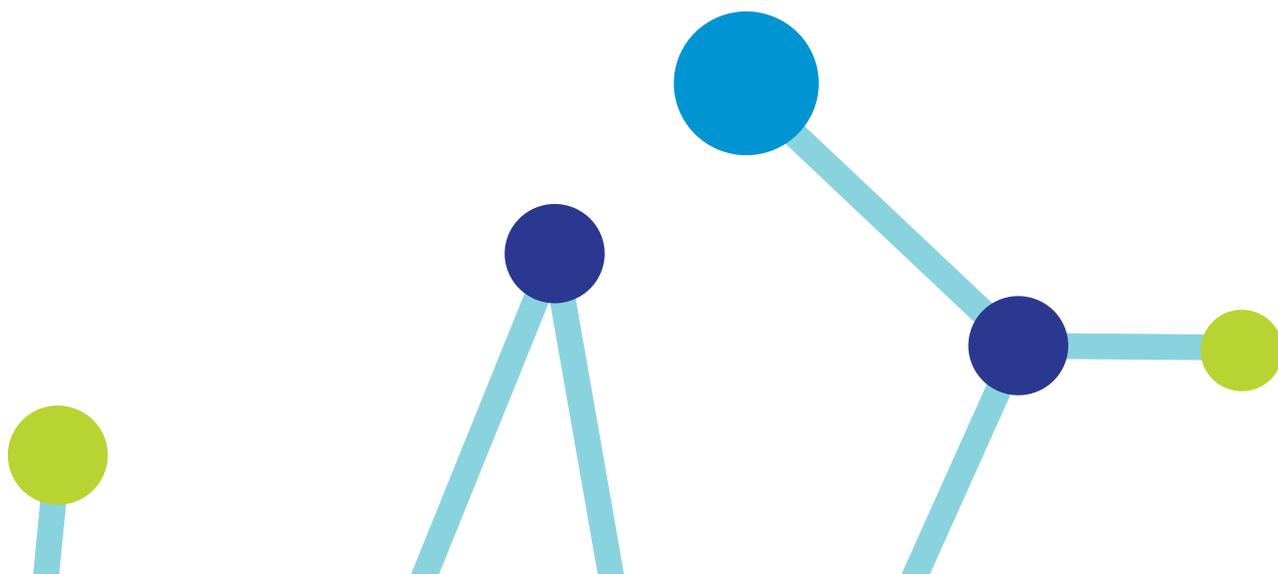
**Le Président du Conseil
exécutif de Corse**

Dr Marie-Pierre PANCRAZI

Gilles SIMEONI

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2025

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA
POPULATION EN CORSE



LES RÔLE ET LES MISSIONS DU GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Anticiper et accompagner la transition démographique

Le Gérontopôle di Corsica a été créé pour répondre au besoin d'expertise pour **anticiper et accompagner la transition démographique et la prise en compte de l'avancée en âge en Corse.**

Son rôle consiste à servir de centre-ressources pour répondre aux besoins des acteurs du secteur (institutionnels, chercheurs, entreprises, patients, familles, etc.), fédérer autour du vieillissement et notamment dynamiser la recherche et promouvoir la santé des personnes âgées.

L'objectif n'est pas de se substituer aux opérateurs de terrain mais d'organiser des synergies de territoire, valoriser les initiatives prises dans les bassins de vie, susciter des projets fédérateurs en phase avec les politiques publiques et les besoins du terrain. Les missions du Gérontopôle di Corsica s'inscrivent dans une stratégie territoriale du bien vieillir en Corse.

MISSIONS DU GÉRONTOPÔLE



Fédérer les acteurs insulaires, institutionnels, de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise autour du bien vieillir



Aider les territoires à s'ajuster à la transition démographique



Accompagner l'innovation et la silver économie dans un cadre éthique



Anticiper et accompagner le vieillissement de la population corse

Axes stratégiques

Axe 1 : Communiquer & sensibiliser

Axe 2 : Développer la prévention

Axe 3 : Transformer les pratiques



Axe 4 : Développer la silver économie

Axe 5 : Accompagner les territoires

Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation

L'ÉQUIPE

Une équipe pleinement engagée dans le projet associatif



Dr Marie-Pierre
Pancrazi

Présidente
mp.pancrazi@orange.fr



Jean-Michel Miniconi

Directeur
direction@gerontopoledecorse.com
06 23 05 40 98



Véronique Légal

Chargée de projet - animation territoriale et communication
veronique@gerontopoledecorse.com
06 18 44 03 63

GOUVERNANCE

Une gouvernance solide pour conduire ses missions

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente, Marie-Pierre Pancrazi

Vice-Président, Laurent Carlini

Secrétaire, Alexandre Gonzalez

Secrétaire adjointe, Nathalie Magny

Trésorier, Dominique Andreozzi

Trésorier Adjoint, Gaston Leroux-Lenci

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège : Membres de droit

Collectivité de Corse, Bianca Fazi

Agence Régionale de Santé de Corse, Audrey Colonna

Agence de Développement Economique de la Corse, Don-Pierre Alessandri

Collège 1 : Institutionnel

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Sud-Est, Béatrice Guerrini

Collège 2 : Enseignement

Université de Corse, Elodie Guinoiseau

Collège 3 : Economique

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Corse, Dominique Andreozzi

Collège 4 : Clinique

Ordre National des Infirmiers, Gaston Leroux-Lenci

Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux de Corse, Antoine Grisoni

Centre Mémoire de Ressources et Recherches de Corse - Centre Hospitalier de Bastia, Marie-Pierre Pancrazi

Maison Médicale du Centre Hospitalier d'Ajaccio & Vice-Président de la CSMF, Laurent Carlini

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Balagne, Dominique Simeoni

Collège 5 : Services et proximité

ADMR 2B, Nathalie Magny

Groupe l'Olivier Bleu, Jean-Louis Albertini

Collège 6 : Usagers et citoyenneté

Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, Marie-Jeanne Nicoli

Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de Corse, Alexandre Gonzalez

LES ACTIONS

ACTION 1 - COMMUNIQUER & SENSIBILISER

Intitulé	Axe 1 : Communiquer & sensibiliser
Responsables de l'action	Marie-Pierre Pancrazi - Jean-Michel Miniconi
Période de réalisation	Janvier 2025 - Décembre 2025
Référents CDC	Marie Cianelli, Direction de l'autonomie
Objectifs principaux de l'action	Renforcer la visibilité des actions du Gérontopôle de Corse et de ses partenaires. Sensibiliser les acteurs locaux, les professionnels et le grand public aux enjeux du bien vieillir.
Objectifs spécifiques de l'action	Organiser des animations et campagnes de sensibilisation thématiques. Participer aux assises nationales du bien vieillir. Renforcer la communication via des newsletters, réseaux sociaux, site internet et vidéos. Être présent lors d'événements organisés par des partenaires pour promouvoir les initiatives locales.
Méthodologie employée	Planification annuelle des animations et campagnes de communication. Coordination avec les partenaires pour participer à leurs événements. Création et diffusion de contenus multimédias thématiques. Participation active aux assises nationales.
Livrables	Animations et événements organisés. Articles de newsletters et publications sur les réseaux sociaux. Vidéo de sensibilisation publiées sur le site internet et plateformes sociales. Présence documentée aux assises nationales (photos, rapports).
Modalités de diffusion des livrables	Diffusion via le site internet du Gérontopôle de Corse. Envoi de newsletters trimestrielles. Partages réguliers sur les réseaux sociaux. Mise à disposition des vidéos sur des plateformes en ligne (YouTube, etc.).
Indicateurs de résultats	Nombre d'événements organisés ou co-organisés. Nombre de participations aux événements. Nombre de publications diffusées (articles, vidéos, newsletters). Retombées médiatiques et partenariales.
Zone géographique concernée	Corse
Partenaires principaux	Collectivité de Corse, ARS de Corse, ADEC, Acteurs locaux de la santé et du bien vieillir. Associations. Établissements de santé et médico-sociaux.

ACTION 1 - COMMUNIQUER & SENSIBILISER

Axe 1 : Communiquer & sensibiliser

**Conférence
"bien vieillir"
Plaine orientale**
Intervention de la
Présidente



**Assises
nationales du
Bien vieillir à
Strasbourg**



**Campagnes de
communication
thématiques**
(Newsletter, réseaux
sociaux, site internet,
vidéo, ...)



**Participation aux
événements
"partenaires"**



2025

**Colloque
Habitat inclusif**
05/06/2024 à Bastia



2025

ACTION 2 - DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

Intitulé	Axe 2 : Développer la prévention
Responsables de l'action	Marie-Pierre Pancrazi - Jean-Michel Miniconi
Période de réalisation	Janvier 2025 à Décembre 2025
Référents CDC	Marie Cianelli, Direction de l'autonomie
Objectifs principaux de l'action	Renforcer les actions de prévention pour améliorer la qualité de vie des usagers. Développer une culture préventive autour des risques spécifiques liés au vieillissement.
Objectifs spécifiques de l'action	Mettre en œuvre et décliner le plan antichute auprès des usagers. Organiser des animations, ateliers et webinaires axés sur la prévention. Créer et animer un "Club des citoyens" pour sensibiliser et impliquer les usagers dans une démarche préventive. Initier un travail approfondi sur la santé mentale, notamment en prévention des risques psychosociaux liés à l'avancée en âge.
Méthodologie employée	Déclinaison du plan antichute : Création d'un Comité de pilotage composé d'acteurs qui proposent des solutions en région. Proposer des programmes adaptés et communiquer sur les actions mises en place. Mise en place d'actions de prévention : Planification et organisation d'animations, d'ateliers pratiques et de webinaires thématiques. Organisation d'un colloque sur l'habitat inclusif Création du Club des citoyens : Fédérer les usagers autour d'un espace participatif pour échanger, partager et s'informer. Santé mentale : Identifier les problématiques majeures (isolement, dépression). Déployer des actions ciblées (groupes de parole, formations, accompagnements spécifiques).
Livrables	Plan d'actions antichute déployé. Animations, ateliers et webinaires réalisés. Club des citoyens lancé et fonctionnel. Rapports et supports sur les actions liées à la santé mentale (brochures, études de cas, etc.).
Modalités de diffusion des livrables	Publication des supports sur le site internet du Gérontopôle. Partage via les réseaux sociaux et newsletters. Communication lors des événements organisés par les partenaires.
Indicateurs de résultats	Nombre d'animations, ateliers et webinaires réalisés. Colloque sur l'habitat inclusif Création du Club des citoyens.
Zone géographique concernée	Corse
Partenaires principaux	Collectivité de Corse, ARS de Corse, Acteurs locaux de la santé et du bien vieillir. Associations. Établissements de santé et médico-sociaux.

Axe 2 : Développer la prévention

Déclinaison du plan antichute
Etat des lieux des actions en
région & actions de sensibilisation

Partenaire : ARS



Création du
Club des
citoyens



Travail sur la
santé mentale
des usagers



Ateliers/webinaires
Adapter son
domicile pour anticiper son
propre vieillissement



2025

ACTION 3 : TRANSFORMER LES PRATIQUES

Intitulé	Axe 3 : Transformer les pratiques
Période de réalisation	Janvier 2025 à Décembre 2025
Référents CDC	Marie Cianelli, Direction de l'autonomie
Objectifs principaux de l'action	Innover et moderniser les pratiques pour améliorer l'accompagnement des usagers. Promouvoir le partage d'expériences et l'intégration de solutions innovantes en santé et médico-social.
Objectifs spécifiques de l'action	Travailler sur des expérimentation pour l'assistance physique, notamment dans l'aide au port de personnes (type exosquelette). Développer un programme de mobilité internationale via Erasmus+ pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre professionnels européens. Concevoir un parcours cognitif régional dédié à l'accompagnement des patients atteints de maladies neurodégénératives, en intégrant les avancées thérapeutiques (nouveaux traitements pour la maladie d'Alzheimer).
Méthodologie employée	Expérimentation : Identification des besoins et des situations où l'exosquelette peut être utilisé ou autres expérimentations pouvant être bénéfiques directement ou indirectement aux personnes âgées, soignants et aidants. Collaboration avec des fabricants et des établissements volontaires pour tester ces équipements. Évaluation des bénéfices et des limites dans l'assistance physique. Programme Erasmus+ : Coordination avec les partenaires européens pour définir les axes de partage des pratiques. Organisation d'échanges et de formations entre les professionnels de santé et médico-sociaux. Création du parcours cognitif régional : Organisation de réunions avec des experts et professionnels pour structurer un parcours innovant. Focus sur les traitements récents de la maladie d'Alzheimer, avec des présentations et ateliers thématiques.
Livrables	Rapport d'évaluation sur les expérimentations Partenariats Erasmus+ formalisés et programmes d'échange réalisés. Parcours cognitif régional finalisé, incluant des supports sur les nouveaux traitements pour les maladies neurodégénératives.
Modalités de diffusion des livrables	Publication des résultats des expérimentations sur le site internet et via les newsletters. Diffusion des supports pédagogiques du programme Erasmus+ et du parcours cognitif. Participations à des conférences pour présenter les innovations aux professionnels et partenaires locaux.
Indicateurs de résultats	Nombre d'expérimentations sur lesquelles nous avons pu travailler Nombre de participants aux programmes Erasmus+ (professionnels locaux et étrangers). Nombre de réunions et d'événements organisés dans le cadre du parcours cognitif.
Zone géographique concernée	Corse
Partenaires principaux	Collectivité de Corse, ARS de Corse, Acteurs locaux de la santé et du bien vieillir. Associations. Établissements de santé et médico-sociaux.

Axe 3 : Transformer les pratiques

Travail sur une
Expérimentation Exosquelette
Assistance physique Aide au
port de personnes



Mobilité internationale Programme
Européen Erasmus+
Partage de bonnes pratiques
Danemark



Création parcours cognitif régional
: Réunion “nouveaux traitements
maladie d’Alzheimer”

Partenaire : CMRR



2025

ACTION 4 : DÉVELOPPER LA SILVER ÉCONOMIE

Intitulé	Axe 4 : Développer la silver économie
Période de réalisation	Janvier 2025 à Décembre 2025
Référents CDC	Marie Cianelli, Direction de l'autonomie
Objectifs principaux de l'action	Soutenir et structurer la filière Silver Économie en Corse. Favoriser l'innovation et l'émergence de solutions adaptées aux besoins des seniors et aidants. Encourager l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises locales autour du bien vieillir.
Objectifs spécifiques de l'action	Accompagner les entreprises locales dans la création de solutions et services adaptés aux personnes âgées. Développer des partenariats avec les acteurs économiques, sociaux et de la recherche. Organiser des rencontres, forums et événements autour de la Silver Économie. Favoriser l'intégration des nouvelles technologies dans les services à destination des seniors.
Méthodologie employée	Cartographie et diagnostic des acteurs de la Silver Économie en Corse <ul style="list-style-type: none"> • Identification des entreprises et startups locales engagées dans cette filière. • Analyse des besoins et opportunités de développement. Mise en place d'un réseau d'innovation et de coopération <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace d'échange entre entreprises, chercheurs et acteurs du médico-social (Club Silver Eco). Soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des porteurs de projets (financements, mentorat, mise en relation avec des experts). • Participation au Challenge innovation - Université de Corse : pour travailler avec des étudiants sur des projets relevant de la silver économie • Communication sur les initiatives locales et les bonnes pratiques.
Livrables	Rapport sur l'état des lieux de la Silver Économie en Corse. Répertoire des entreprises et initiatives locales. Événements et rencontres Supports de communication et sensibilisation sur les innovations dédiées aux seniors.
Modalités de diffusion des livrables	Publication du rapport et des résultats sur le site internet du Gérontopôle. Diffusion via newsletters et réseaux sociaux. Organisation d'événements en présentiel et en ligne
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises locales impliquées dans la Silver Économie. Nombre d'événements et rencontres. Création du Club Silver Eco.
Zone géographique concernée	Corse
Partenaires principaux	Collectivité de Corse, ADEC, Chambres de commerce et d'industrie, Inizià Startups et entreprises locales, Universités et centres de recherche, Associations et acteurs du médico-social.

Axe 4 : Développer la silver économie

Travail en lien avec l'ADEC et la Mutuelle de la Corse Création d'un club des entreprises de la Silver Economie



- Accompagner des entreprises, porteurs de projets à se développer
- Aider au développement ou à l'adaptation de produits et services innovants adaptés aux besoins des seniors, aidants
- Orienter des entreprises vers les structures d'accompagnement ou partenaires identifiés



Challenge innovation Université de Corse Projets étudiants



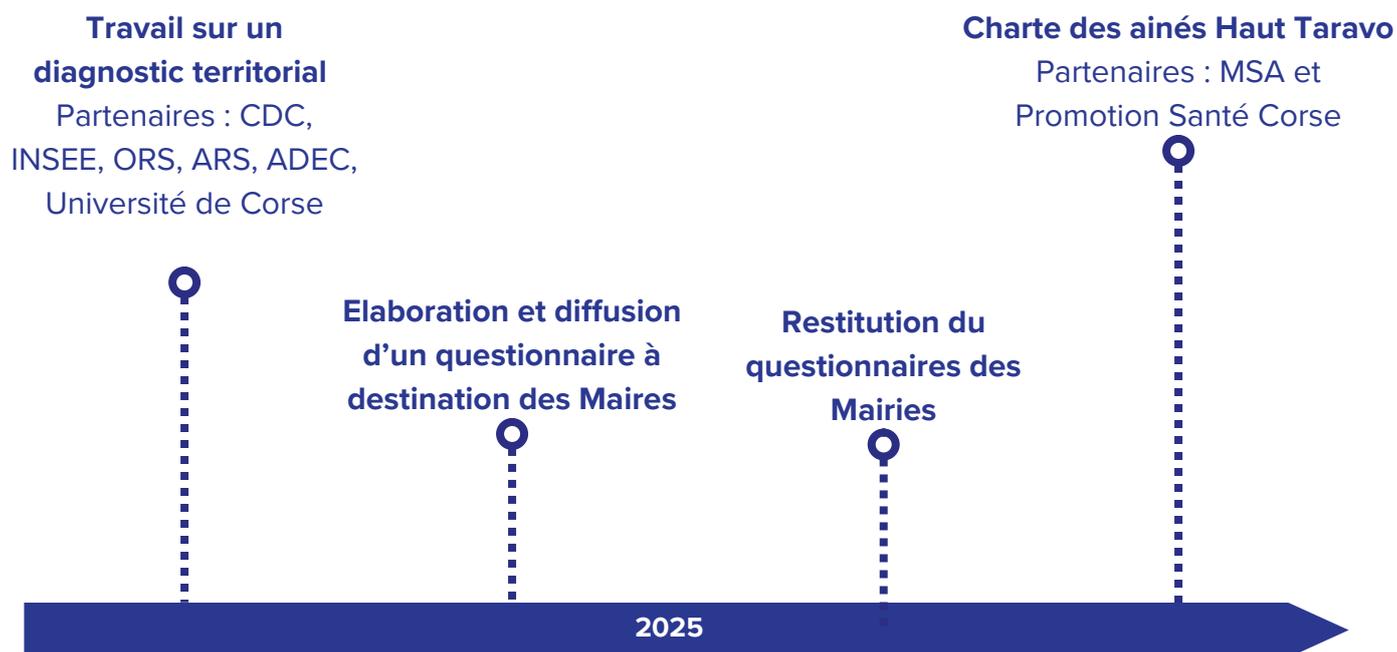
Détection de projets "Silver Economie" en Corse Lancement AMI



ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Intitulé	Axe 5 : Accompagner les territoires
Période de réalisation	Janvier 2025 à Décembre 2025
Référents CDC	Marie Cianelli, Direction de l'autonomie
Objectifs principaux de l'action	Adapter et renforcer l'offre de services et d'accompagnement aux réalités des territoires corses. Soutenir les collectivités locales dans la mise en place de dispositifs en faveur du bien vieillir. Encourager une approche territoriale intégrée et cohérente des politiques gérontologiques.
Objectifs spécifiques de l'action	Développer des projets locaux adaptés aux besoins des personnes âgées et des aidants. Favoriser la coordination des acteurs territoriaux (collectivités, établissements de santé, associations, entreprises). Mettre en place des dispositifs expérimentaux et innovants dans les territoires ruraux et urbains. Renforcer l'accompagnement des élus et des professionnels sur les enjeux du vieillissement.
Méthodologie employée	<p>Diagnostic territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins et des ressources existantes sur les territoires. • Elaboration et diffusion d'un questionnaire à destination des Maires • Études et concertations avec les acteurs locaux. • Réalisation d'un atlas cartographique du vieillissement en Corse. <p>Accompagnement des collectivités et des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'outils et de formations pour les élus et professionnels. • Sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de politiques du bien vieillir. <p>Mise en œuvre de projets territoriaux innovants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux initiatives locales (habitat inclusif, mobilité, accès aux soins, numérique). • Développement de dispositifs expérimentaux adaptés aux spécificités de chaque territoire. <p>Évaluation et suivi des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage des retours d'expérience pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des besoins et ressources des territoires corses. • Projets pilotes et expérimentations territoriales. • Évaluations et bilans des actions mises en œuvre.
Modalités de diffusion des livrables	Diffusion des résultats sur le site internet du Gérontopôle. Partage des bonnes pratiques via newsletters et réseaux sociaux. Organisation de réunions territoriales et de rencontres avec les élus et acteurs locaux.
Indicateurs de résultats	Nombre de territoires accompagnés. Nombre de projets locaux soutenus ou co-construits. Nombre d'acteurs impliqués dans les concertations et formations.
Zone géographique concernée	Corse
Partenaires principaux	Collectivité de Corse, ARS, ORS, INSEE, ADEC, Université de Corse, Communes et intercommunalités

Axe 5 : Accompagner les territoires



**Restitution du diagnostic territorial :
Réalisation d'un atlas cartographique du
vieillessement en Corse**

**Soutien
d'associations :
Corse Maladies
Neuro-Évolutives**

2025

ACTION 6 : SUSCITER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Intitulé	Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation
Période de réalisation	Janvier 2025 à Décembre 2025
Référents CDC	Marie Cianelli, Direction de l'autonomie
Objectifs principaux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la recherche scientifique et médico-sociale sur le vieillissement et ses enjeux. • Favoriser l'émergence d'innovations technologiques et organisationnelles au service des seniors. • Renforcer les collaborations entre chercheurs, professionnels de santé et entreprises de la Silver Économie.
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Soutenir les projets de recherche appliquée sur la santé, la cognition et la qualité de vie des personnes âgées.</p> <p>Accompagner l'expérimentation et la mise en place de solutions innovantes en gérontologie.</p> <p>Développer des partenariats avec les universités, laboratoires et startups spécialisées dans le vieillissement.</p> <p>Promouvoir la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche auprès des professionnels et du grand public.</p>
Méthodologie employée	<p>Identification et soutien aux projets de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec le Conseil scientifique <p>Développement d'innovations en faveur du bien vieillir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tests et expérimentations de nouvelles solutions technologiques (aides techniques, intelligence artificielle, domotique). • Collaboration avec des entreprises et startups pour intégrer des solutions innovantes dans le quotidien des seniors. <p>Valorisation et diffusion des résultats (le cas échéant)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publications scientifiques et vulgarisation des résultats auprès du grand public et des professionnels. • Intégration des découvertes et innovations dans les politiques publiques et les pratiques professionnelles.
Livrables	Études, rapports et publications scientifiques sur le vieillissement.
Modalités de diffusion des livrables	Publication des études et résultats sur le site internet du Gérontopôle. Partage des innovations et bonnes pratiques via newsletters et réseaux sociaux. Présentation des recherches et expérimentations.
Indicateurs de résultats	Nombre de projets de recherche. Nombre de publications et communications scientifiques produites.
Zone géographique concernée	Corse
Partenaires principaux	Collectivité de Corse, ARS, Universités et laboratoires de recherche, Institutions et agences de financement de la recherche, Entreprises et startups innovantes en santé et Silver Économie, Établissements de santé et médico-sociaux.

Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation

Questionnaire Urgentiste

Projet de recherche - enquête qualitative
auprès des urgentistes pour améliorer
l'accueil des PA - Dr Carlini



Travail de recherche :
Analyse de la cohorte
"aidants" ICOPE



Evaluation Jadbot

IA assistance vocale permettant
d'accéder à des protocoles, signaler des
anomalies ou accéder à des consignes
directement via la voix en Ehpad
(personnel mobile)



2025

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

BUDGET PREVISIONNEL DES CHARGES	BUDGET	BUDGET PREVISIONNEL DES PRODUITS	BUDGET
60 - Achats	59 010 €	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	- €
- Achat d'études et de prestations de services	50 410 €	- Marchandises	- €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 600 €	- Prestations de services	- €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 000 €	- Produits des activités annexes	- €
- Fournitures administratives	2 000 €		
- Autres fournitures	- €		
61 - Services extérieurs	19 091 €	74 - Subventions d'exploitation	186 950 €
- Sous-traitance générale	- €	- Collectivité de Corse : Direction autonomie	125 000 €
- Locations immobilières (locaux)	10 080 €	- ARS : FIR & Plan antichute	60 000 €
- Locations mobilières (véhicule)	3 900 €	- Conférence des financeurs : AAP Bien vieillir	1 950 €
- Entretien et réparation	1 911 €		
- Assurances	3 000 €		
- Documentation	200 €	- ADEC	- €
- Divers	- €	- DREETS	- €
62 - Autres services extérieurs	21 018 €	- Autres	- €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 456 €	- Commune(s) ou EPCI	- €
- Publicité, publications	4 000 €		
- Déplacements, missions et réceptions	7 400 €	- Organismes sociaux	- €
- Frais postaux et de télécommunication	960 €		
- Services bancaires	202 €	- Fonds européens	- €
- Divers	- €	- ASP PEC / Alternance	- €
63 - Impôts et taxes	3 500 €	- FONJEP	- €
- Impôts et taxes	- €	- FDVA	- €
- Cotisations	3 500 €		
64 - Charges de personnel	154 331 €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
- Salaires	99 612 €	- Cotisations	- €
- Charges sociales	38 255 €	76 - Produits financiers	- €
- Autres charges sociales	16 464 €	77 - Produits exceptionnels	- €
65 - Autres charges de gestion courante		- Sur opérations de gestion	- €
67 - Charges exceptionnelles		- Sur exercices antérieurs	- €
		78 - Reprise sur amortissements et provisions, report des engagements	70 000 €
TOTAL DES CHARGES	256 950 €	TOTAL DES PRODUITS	256 950 €

Financement CDC sollicité : 125 000€



Personnes en charge du dossier

Jean-Michel Miniconi
Directeur
direction@gerontopoledecorse.com

Marie-Pierre Pancrazi
Présidente
contact@gerontopoledecorse.com

Cité Grossetti - Bd Albert 1er, 20000 Ajaccio
contact@gerontopoledecorse.com

www.gerontopole.corsica



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN CORSE

Ensemble, nous construisons l'avenir du bien vieillir en Corse !



SOMMAIRE

03.

ÉDITO

04.

LES CHIFFRES CLÉS DES +60 ANS EN CORSE

06.

L'ÉVOLUTION DU GÉRONTOPOLE
DI CORSICA

07.

LES RÔLE ET LES MISSIONS DU
GÉRONTOPOLE DI CORSICA

08.

LA GOUVERNANCE

11.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

15.

NOS PARTENAIRES

16.

REVUE DE PRESSE

17.

LES FINANCEMENTS

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Dr Marie-Pierre Pancrazi

L'année écoulée a été marquée d'une étape fondatrice pour le Gérontopole di Corsica, avec sa création, son lancement officiel et la constitution d'une équipe engagée et pluridisciplinaire. Dès nos premiers mois, nous avons su affirmer notre visibilité territoriale et renforcer notre ancrage auprès des acteurs locaux du bien-vieillir.

Notre travail se traduit aussi par des projets ambitieux déjà lancés, répondant aux enjeux du vieillissement sur notre île. La reconnaissance de notre travail se concrétise par des commandes d'institutionnels, témoignant de la confiance placée en notre expertise.

Notre ambition est claire, obtenir la labellisation qui viendra récompenser la qualité et la pertinence de nos actions. Cette reconnaissance nous permettra de structurer davantage nos missions et d'accroître notre impact.

Porté par une dynamique collective, le Gérontopole di Corsica poursuit son développement avec détermination pour devenir un acteur incontournable de l'innovation et du bien-vieillir sur notre territoire.

L'objectif pour les mois à venir sera l'élargissement de notre partenariat.

LES CHIFFRES CLÉS DES +60 ANS EN CORSE

Contexte insulaire des +60 ans

La Corse, avec une population totale de **355 528 habitants**, est confrontée à une transition démographique marquée par un vieillissement significatif de sa population.



SENIORS : 60 ANS ET + EN CORSE

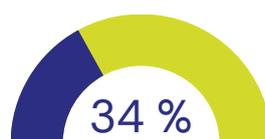


ANNÉE 2022

29 %

104 000 personnes

Population en Corse : 355 528 habitants



ANNÉE 2030

34 %

128 000 personnes

Population en Corse : 374 650 habitants (prévisions)

Source : Insee 2024

Actuellement, les seniors âgés de 60 ans et plus représentent près d'un tiers de la population insulaire, soit 104 000 personnes et près de 35% en 2030 soit 128 000 personnes. La Corse constitue la 2ème région la plus âgée de France

Parmi eux, deux tiers résident en zone rurale, mettant en lumière des enjeux spécifiques liés à l'accès aux services et à l'accompagnement dans ces territoires.

LES CHIFFRES CLÉS DES +60 ANS EN CORSE

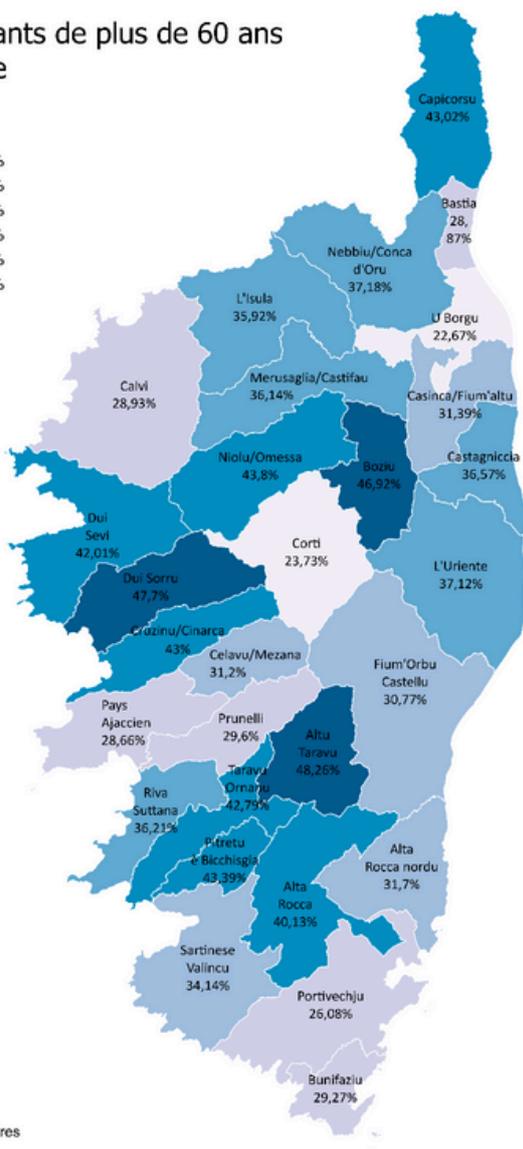
Contexte insulaire des +60 ans

Ruralité - Précarité

Difficulté d'accès aux soins et aux services

Vetusté de l'habitat

Part d'habitants de plus de 60 ans par territoire



- 97% des seniors en Corse vivent à domicile.
- 27 % d'entre eux connaissent un isolement, un renoncement aux soins
- 1 senior sur 10 fait face à une perte d'autonomie, qui nécessite un accompagnement adapté.
- 21 000 séniors potentiellement dépendants à horizon 2030

La population âgée corse est caractérisée également par son faible niveau de revenu :

- le revenu mensuel médian des +75 ans est de 1 679 € contre 1 763 € à l'échelle métropolitaine.
- Le taux de pauvreté des personnes âgées équivaut à 12,5 % contre 8,4 % au niveau national.

Source : Insee 2024

0 10 20 Kilomètres

L'ÉVOLUTION DU GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Intelligence collective et synergies



Membres fondateurs



LES RÔLE ET LES MISSIONS DU GÉRONTOPÔLE DI CORSICA

Anticiper et accompagner la transition démographique

Le Gérontopôle di Corsica a été créé pour répondre au besoin d'expertise pour **anticiper et accompagner la transition démographique et la prise en compte de l'avancée en âge en Corse.**

Son rôle consiste à servir de centre-ressources pour répondre aux besoins des acteurs du secteur (institutionnels, chercheurs, entreprises, patients, familles, etc.), fédérer autour du vieillissement et notamment dynamiser la recherche et promouvoir la santé des personnes âgées.

L'objectif n'est pas de se substituer aux opérateurs de terrain mais d'organiser des synergies de territoire, valoriser les initiatives prises dans les bassins de vie, susciter des projets fédérateurs en phase avec les politiques publiques et les besoins du terrain. Les missions du Gérontopôle di Corsica s'inscrivent dans une stratégie territoriale du bien vieillir en Corse.

MISSIONS DU GÉRONTOPÔLE



Fédérer les acteurs insulaires, institutionnels, de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise autour du bien vieillir



Aider les territoires à s'ajuster à la transition démographique



Accompagner l'innovation et la silver économie dans un cadre éthique



Anticiper et accompagner le vieillissement de la population corse

Axes stratégiques

Axe 1 : Communiquer & sensibiliser

Axe 2 : Développer la prévention

Axe 3 : Transformer les pratiques



Axe 4 : Développer la silver économie

Axe 5 : Accompagner les territoires

Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation

L'ÉQUIPE

Une équipe pleinement engagée dans le projet associatif



Dr Marie-Pierre
Pancrazi

Présidente
mp.pancrazi@orange.fr



Jean-Michel Miniconi

Directeur
direction@gerontopoledecorse.com
06 23 05 40 98



Véronique Légal

Chargée de projet - animation territoriale et communication
veronique@gerontopoledecorse.com
06 18 44 03 63

LA GOUVERNANCE

Une gouvernance solide pour conduire ses missions

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente, Marie-Pierre Pancrazi

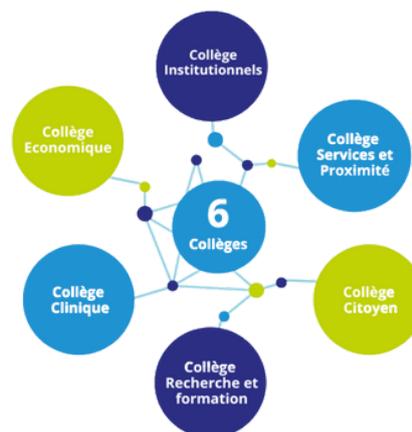
Vice-Président, Laurent Carlini

Secrétaire, Alexandre Gonzalez

Secrétaire adjointe, Nathalie Magny

Trésorier, Dominique Andreozzi

Trésorier Adjoint, Gaston Leroux-Lenci



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège : Membres de droit

Collectivité de Corse, Bianca Fazi

Agence Régionale de Santé de Corse, Audrey Colonna

Agence de Développement Economique de la Corse, Don-Pierre Alessandri

Collège 1 : Institutionnel

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Sud-Est, Béatrice Guerrini

Collège 2 : Enseignement

Université de Corse, Elodie Guinoiseau

Collège 3 : Economique

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Corse, Dominique Andreozzi

Collège 4 : Clinique

Ordre National des Infirmiers, Gaston Leroux-Lenci

Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux de Corse, Antoine Grisoni

Centre Mémoire de Ressources et Recherches de Corse - Centre Hospitalier de Bastia, Marie-Pierre Pancrazi

Maison Médicale du Centre Hospitalier d'Ajaccio & Vice-Président de la CSMF, Laurent Carlini

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Balagne, Dominique Simeoni

Collège 5 : Services et proximité

ADMR 2B, Nathalie Magny

Groupe l'Olivier Bleu, Jean-Louis Albertini

Collège 6 : Usagers et citoyenneté

Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, Marie-Jeanne Nicoli

Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de Corse, Alexandre Gonzalez

LA RECHERCHE

Le Conseil scientifique

Président honoraire, Pr Jean MARIANI, Pr Emérite, Neurobiologiste Chercheur en Neurosciences et Géosciences

Présidente, Pr Liliane BERTI, Directrice de l'Institut Universitaire de Santé, Università di Corsica

Pr Laurent PAPAIZIAN, Médecin intensiviste-réanimateur CH Bastia, Enseignant chercheur Université Aix Marseille II

Dr Marie-Pierre PANCRAZI, Chef de Service CMRR de Corse – CH Bastia

Dr Laurent CARLINI, Vice-président CSMF CORSE

Pr Philippe ROBERT, Psychiatre Université Sophia Antipolis Nice Directeur de l'équipe Cognition Behaviour Technology (CoBteck)

Dr Antoine FAURE, Cardiologue, SMR cardiologie, directeur de l'unité de recherche Clinique CH Bastia

Bastien POGGI, Vice- président du CA de l'università di Corsica , Maitre de conférence en informatique

Elodie GUINOISEAU, Maitre de Conférence en Biochimie, Università di Corsica, responsable Master ingénierie pour l'accompagnement en santé

Maria KAELBEL, Infirmière, Direction des instituts – Coordination générale des instituts de formation IFSI-IFAS-IFAP

Responsable du comité éthique, **Pr Paul julien VENTURINI**, Professeur Associé, Gériatre, CH CORTE

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

Qui s'inscrivent dans la durée

Axe 1 : Communiquer & sensibiliser

Conférence de
presse Lancement
officiel GRDC



Séminaire Médecine &
Sciences
Clinique et Médecine
Numérique
Personnalisée
Intervention de la
Présidente



Congrès national -
Université d'été espace
éthique / IDF
Ethique et maladies
neuro-évolutives
Intervention de la
Présidente



Création de
comptes sur les
réseaux sociaux
(linkedin,
facebook,
youtube)



2024



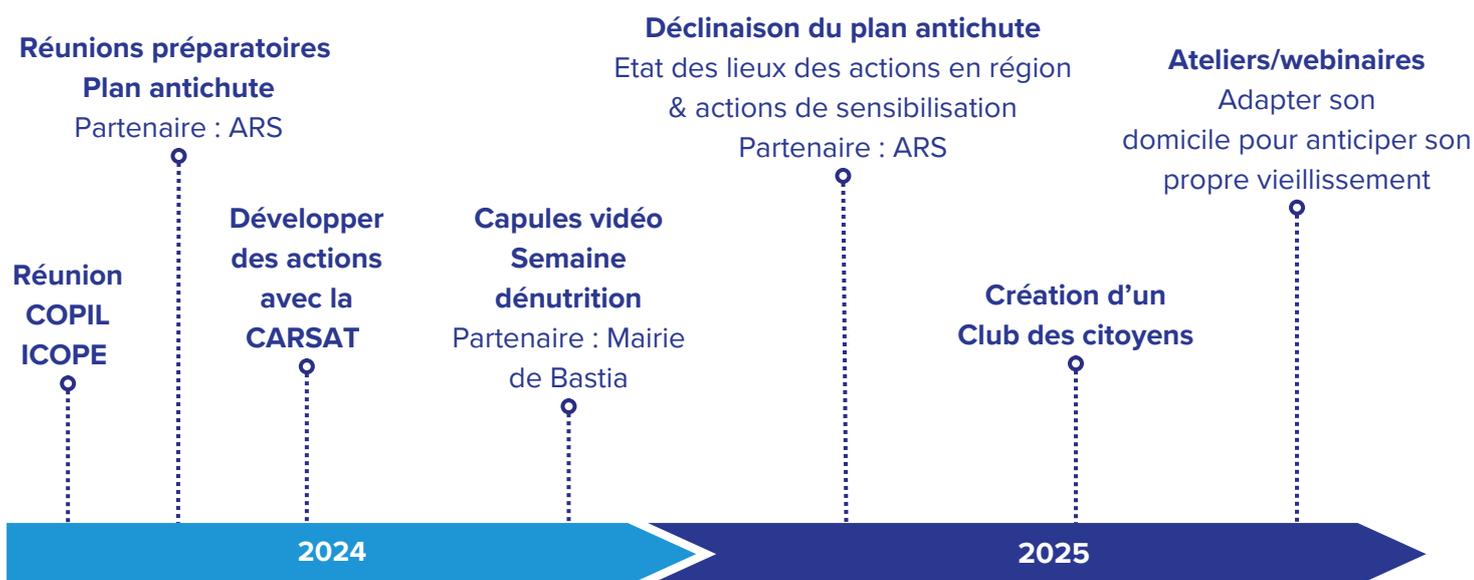
+120 participants

**Colloque grand public
Le malade d'Alzheimer dans la
cité**
16/09/2024 à Bastia

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

Des actions qui s'inscrivent dans la durée

Axe 2 : Développer la prévention



Axe 3 : Transformer les pratiques



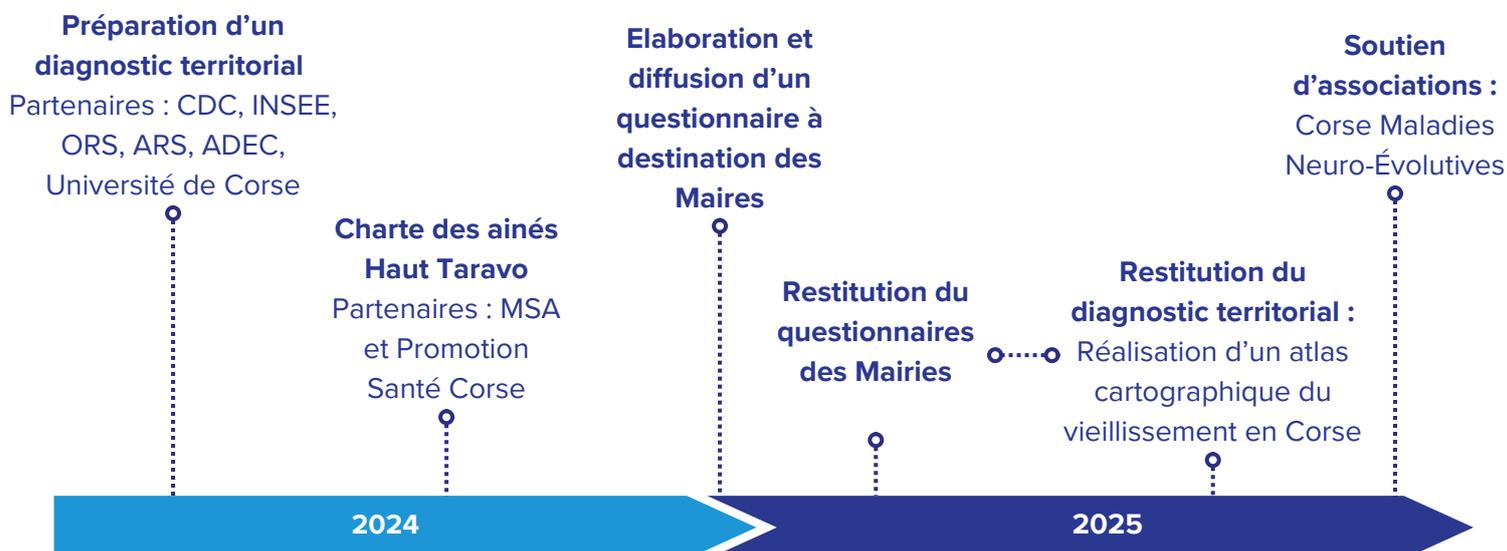
LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

Qui s'inscrivent dans la durée

Axe 4 : Développer la silver économie



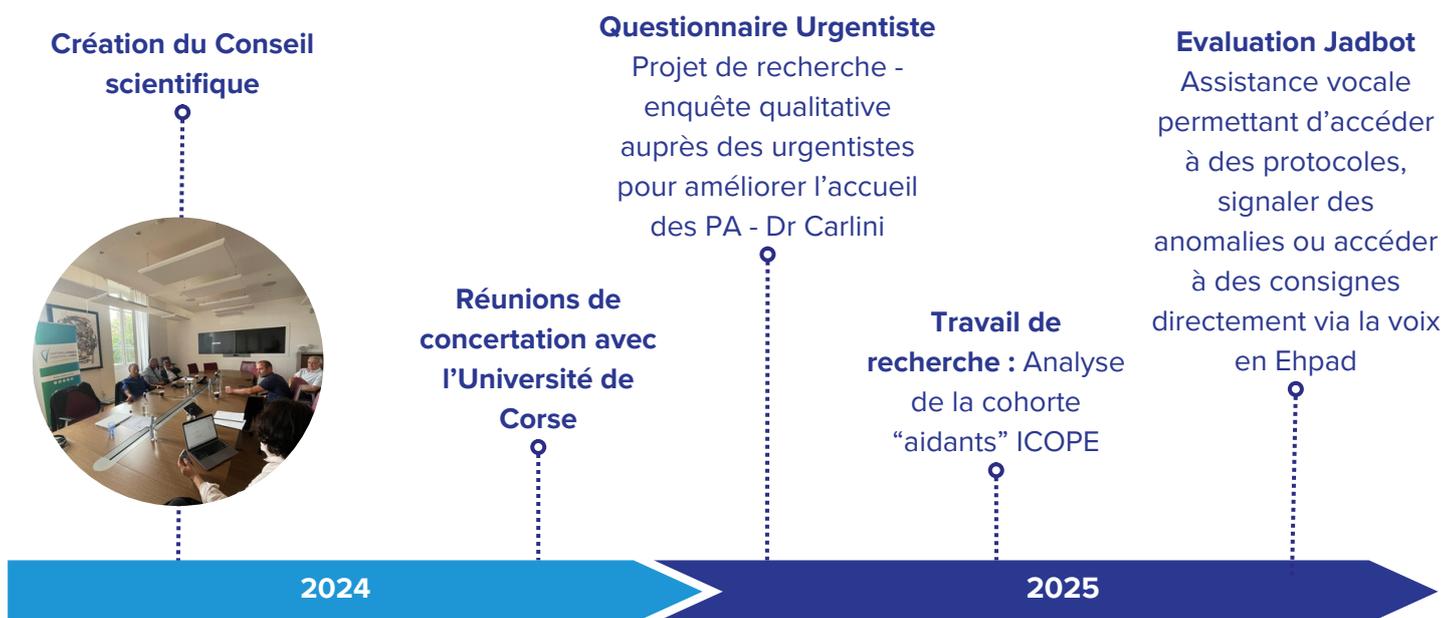
Axe 5 : Accompagner les territoires



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

Qui s'inscrivent dans la durée

Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation



REVUE DE PRESSE

On parle de nous

Bien vieillir : la Collectivité de Corse présente son projet de Gérotopôle

David Ravier le Jeudi 1 Juin 2023 à 11:16

Comme d'autres régions avant elle, la Corse va se doter d'un Gérotopôle, une structure spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées.



Blanca Fazi, la conseillère exécutive chargée de la santé et du social auprès de la Collectivité de Corse, présente le nouveau gérotopôle corse.



Les brèves

05/01/2025 14:55

Atelier « Fresque de l'eau » à Migliacciaru : comprendre les enjeux de l'eau en Corse

02/01/2025 20:22

Portivechju - Hugo Goncalves a prêté serment au mois de décembre

30/12/2024 10:20

Saint-Florent : Donnez votre sang pour commencer l'année 2025 en sauvant des vies

Bien vieillir : la Collectivité de Corse lance son Gérotopôle

Patrice Paquier Lorenzi le Jeudi 20 Juin 2024 à 16:44

Ce nouvel outil territorial s'inscrit dans la politique globale de la Collectivité en faveur de l'inclusion des personnes âgées « Invechjà bè in Corsica » et de la promotion du bien vieillir, en anticipant la transition démographique due au vieillissement de la population insulaire.



Le gérotopôle di a Corsica a été officiellement lancé ce jeudi après-midi à la Collectivité de Corse.



À LA UNE LE DIRECT FAITS-DIVERS/JUSTICE LE PAPE EN CORSE POLITIQUE SPORTS SOCIÉTÉ ÉCONOMIE VIDÉOS DÉBATS Q

Santé > Maladie d'Alzheimer : selon le professeur Mathieu Ceccaldi, "le problème de la Corse, c'est la neurologie"

Maladie d'Alzheimer : selon le professeur Mathieu Ceccaldi, "le problème de la Corse, c'est la neurologie"

Par Antoine Giannini agiannini@corsematin.com
Publié le 01/10/24 à 12:00



Professeur de neurologie à l'hôpital de la Timone à Marseille, Mathieu Ceccaldi, dirige le centre expert régional maladie Alzheimer Paca-Ouest. Il est intervenu lors du premier colloque sur la maladie d'Alzheimer du gérotopôle de Corse, organisé en...

CHRISTIAN BUFFA

Commenter Partager

Professeur de neurologie à l'hôpital de la Timone, à Marseille, Mathieu Ceccaldi dirige le centre expert régional maladie Alzheimer Paca-Ouest. Il consulte aussi ponctuellement à Bastia et Ajaccio. Dans le cadre du premier colloque sur la maladie d'Alzheimer du gérotopôle de Corse, il livre son regard de professionnel.

En continu

- 10:37 Nouvelle-Calédonie: le gouvernement échoue à élire un président et à sortir de la crise
- 10:27 Géorgie: des milliers de manifestants devant le Parlement pour le Noël orthodoxe
- 10:06 France (PS): "Il faut un budget à la France" sous peine de "chaos"
- 10:00 6 aliments pour renforcer votre immunité
- 10:00 Chinioti (Haute-Corse) inaugure son premier moulin à châtaignes
- 9:00 Corse : aux abords de la cité.

FINANCEMENTS

Les ressources financières allouées

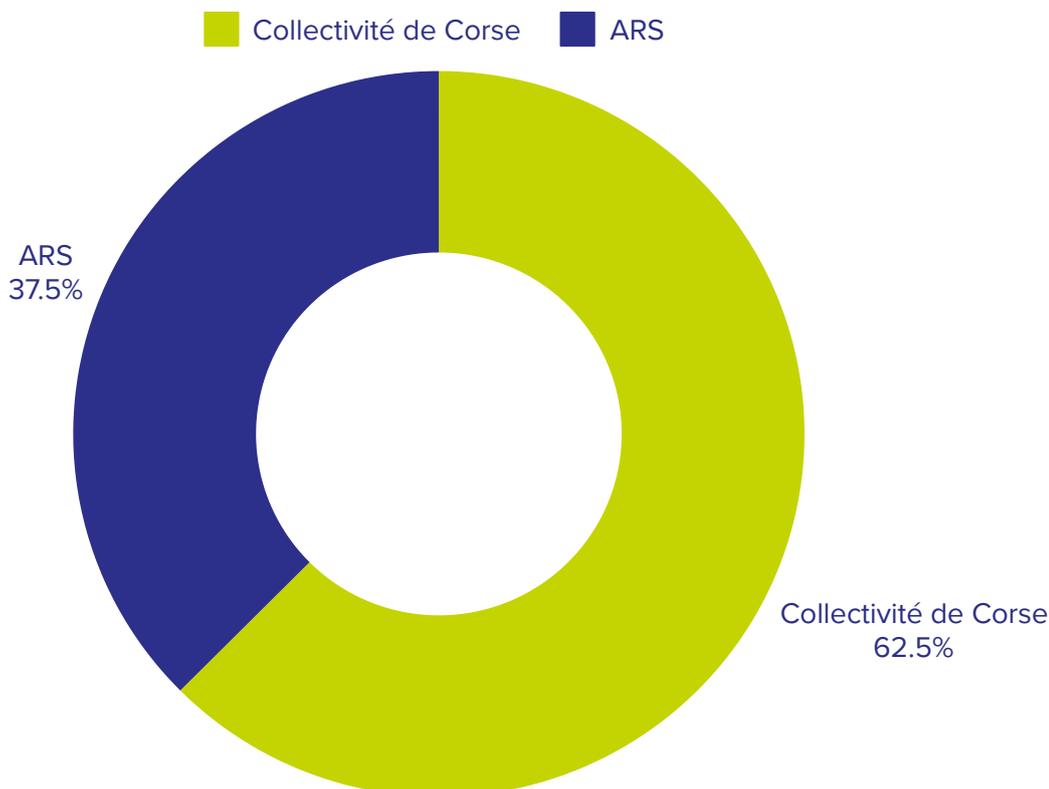
En 2024, le G rontop le di Corsica a b n fici  d'un soutien financier essentiel pour le d ploiement de ses actions.

L'association compte parmi ses partenaires financiers, deux de trois membres fondateurs   savoir :

- La Collectivit  de Corse, Direction de l'autonomie
- L'ARS de Corse, Direction du M dico-social

La Collectivit  de Corse apporte une subvention de 100 000 euros, tandis que l'Agence R gionale de Sant  (ARS) contribue   hauteur de 60 000 euros.

Ces financements permettent   la structure de mener   bien ses missions en faveur du bien- tre et de l'accompagnement des seniors, en travaillant sur le d veloppement de projets innovants et en renfor ant la synergie entre acteurs du territoire.





Cité Grossetti - Bd Albert 1er, 20000 Ajaccio
contact@gerontopoledecorse.com

www.gerontopole.corsica



